



## Contrat de travail et erreur dans les textes de référence

Par **Yulione**, le **29/11/2021** à **09:35**

Bonjour,

Je suis actuellement sous contrat cadre en CDI, et ce même contrat se réfère à un texte "Convention d'établissement de (nom de la ville) du (date) pour le personnel d'encadrement".

Hors il se trouve que ce document se nomme "Accord d'établissement..." et non convention.

Cela est-il suffisant pour invoquer la non applicabilité du texte ?

La raison de ma question est que ce texte date de 1978, et que les délais de préavis de départ sont de 6 mois (alors que la pratique courante pour mon poste est habituellement de 3 mois), ce qui me bloque dans ma recherche d'autres postes....

Merci de votre aide.

Par **miyako**, le **30/11/2021** à **13:35**

Bonjour,

avez vous regardé ce que dit la convention collective applicable actuellement

Cordialement